



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
21 juin 2006
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante et unième session
Point 46 de la liste provisoire*
Application et suivi intégrés et coordonnés des textes
issus des grandes conférences et réunions au sommet
organisées par les Nations Unies dans les domaines
économique et social et dans les domaines connexes

Conseil économique et social
Session de fond de 2006
Genève, 3-28 juillet 2006
Points 6, 8, 13 et 14 de l'ordre du jour
provisoire**
Application et suivi des recommandations
issues des grandes conférences et réunions
au sommet organisées sous l'égide de
l'Organisation des Nations Unies
Suite donnée aux résolutions 50/227, 52/12 B
et 57/270 B de l'Assemblée générale
Questions relatives à l'économie
et à l'environnement
Questions sociales et questions relatives
aux droits de l'homme

Le rôle du Conseil économique et social
dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés
des textes issus des grandes conférences et réunions
au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation
des Nations Unies, compte tenu des dispositions
des résolutions 50/227, 52/12 B et 57/270 B***

Rapport du Secrétaire général

* A/61/50 et Corr.1.

** E/2006/100.

*** La présentation du présent rapport a été retardée du fait qu'il a fallu prendre en considération les travaux des réunions tenues récemment par le système des Nations Unies, notamment des sessions des organes subsidiaires du Conseil économique et social.



Résumé

Lors du Sommet mondial de 2005, les dirigeants du monde entier se sont engagés à assurer la réalisation intégrale, dans les délais prescrits, des objectifs de développement convenus à l'échelon international, estimant que les objectifs du Millénaire pour le développement ne pouvaient être atteints que s'ils étaient poursuivis dans le cadre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies. En adoptant une conception large du développement fondée sur les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies, cette rencontre avait imprimé un nouvel élan politique au suivi intégré et coordonné des conférences et lui avait conféré un plus grand poids. Le Sommet tenu en septembre a également doté le Conseil économique et social de deux nouveaux instruments importants pour faire progresser ce processus, à savoir les examens de fond annuels au niveau ministériel et les forums de la coopération pour le développement. Pour tirer pleinement parti des possibilités ainsi offertes, le Conseil et ses organes subsidiaires devront aligner leurs activités sur ces nouvelles fonctions élargies. Dans le présent rapport, on recensera les mesures que les organes subsidiaires du Conseil pourraient prendre pour faciliter encore le suivi intégré des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Généralités	1–4	3
II. Suivi intégré des conférences et réunions au sommet et du Sommet mondial de 2005	5–17	3
III. Renforcement du rôle du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires dans l'application des résolutions 50/227, 52/12 B et 57/270 B de l'Assemblée générale	18–55	8
A. Renforcement du rôle du Conseil économique et social	18–32	8
B. Rôle des commissions techniques	33–42	11
C. Rôle des commissions régionales	43–53	13
D. Rôle du Comité des politiques de développement	54–55	15
IV. Rôle du système des Nations Unies	56–75	15
A. Renforcement de la mise en œuvre au niveau interinstitutions	57–69	16
B. Renforcement de la mise en œuvre au niveau national	70–75	19
V. Répartition des tâches entre l'Assemblée générale (Deuxième et Troisième Commissions), le Conseil et les commissions techniques	76–78	20
VI. Rôle des partenariats	79–81	21
VII. Conclusion	82–83	22

I. Généralités

1. Au paragraphe 39 de sa résolution 57/270 B, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire une question intitulée « Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes » à l'ordre du jour de sa session annuelle, et invité le Secrétaire général à présenter un rapport sur cette question.
2. À sa session de fond de 2005, le Conseil économique et social a, dans sa résolution 2005/48, prié le Secrétaire général de présenter un rapport sur le rôle du Conseil dans l'application des résolutions 50/225, 52/12 B et 57/270 B de l'Assemblée générale.
3. Dans sa décision 2005/305, le Conseil a également prié le Secrétaire général de présenter un rapport de synthèse sur les travaux de ses commissions techniques en 2006. Ces rapports ont pour objet d'aider le Conseil à orienter et à harmoniser les travaux des commissions techniques. Dans le passé, ils ont mis en relief le rôle joué par celles-ci dans la mise en place d'un cadre de développement global inspiré de la Déclaration du Millénaire et des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies.
4. Ces résolutions et décisions ont pour objectif commun de susciter un examen et une évaluation de la manière dont les organes du Conseil économique et social, en particulier les commissions techniques et les commissions régionales, s'emploient à assurer l'application et le suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies, et dont le Conseil pourrait contribuer davantage à la promotion d'une approche intégrée et concertée à cette fin. Ces questions se prêtent à un examen commun et ont donc fait l'objet d'un rapport unique. Le rapport est également censé servir de document destiné à être présenté à l'Assemblée générale au titre du point de l'ordre du jour consacré à ce thème.

II. Suivi intégré des conférences et réunions au sommet et du Sommet mondial de 2005

5. Les grandes conférences et réunions au sommet tenues par les Nations Unies ces 15 dernières années ont été consacrées à un large éventail de questions : égalité des sexes, intégration sociale, santé, emploi, éducation, environnement, population, droits de l'homme, finances, gouvernance, etc. Les textes issus de ces conférences ont permis de dégager un large accord sur une conception commune du développement. Chaque conférence a été axée sur un aspect particulier du développement et donné naissance à son propre mécanisme de suivi et à son propre mouvements, déterminé à faire progresser la mise en œuvre de son document final. Dans le même temps, la communauté internationale a reconnu l'interdépendance de ces conférences. Ainsi, l'amélioration de l'alphabetisation des mères et de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement peuvent, au-delà des simples interventions sanitaires, contribuer sensiblement à élever le taux de survie des enfants. De même, la remise en état des routes et l'amélioration de l'approvisionnement en eau de sorte que les enfants, surtout les filles, n'aient pas à parcourir de longues distances pour aller chercher de l'eau, peut accroître les taux de fréquentation scolaire. Le suivi intégré des conférences est recommandé afin de tenir compte de cette

interdépendance. Au-delà de l'objectif manifeste, qui est d'éviter la dispersion des efforts et les doubles emplois, le suivi intégré vise avant tout à optimiser l'impact des divers processus d'application en veillant à ce qu'ils soient synergiques et complémentaires, puis à promouvoir l'adoption d'approches multisectorielles qui tiennent compte des liens entre les divers textes issus des conférences.

6. Depuis 1995, le Conseil s'efforce de promouvoir une approche intégrée et concertée du suivi des conférences dans une optique thématique. Dans ses résolutions 50/227 et 57/270 B en particulier, l'Assemblée a indiqué la marche à suivre pour assurer la cohérence structurelle des différents mécanismes de suivi, et reconnu la nécessité de stratégies de développement globales qui tiennent compte des liens entre les divers textes issus des conférences. Toutefois, les progrès dans ce sens ont été lents, tant à l'intérieur du système des Nations Unies qu'au niveau intergouvernemental.

7. Au niveau intergouvernemental, l'Assemblée générale a examiné les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire, et les commissions techniques et le Conseil ont entrepris des examens de fond du suivi de telle ou telle conférence, tout comme l'ont fait les commissions régionales pour les aspects régionaux de ces conférences. Si certaines commissions techniques se sont efforcées de coopérer avec d'autres commissions lors de la mise en œuvre des aspects communs des responsabilités qui leur incombent respectivement d'assurer le suivi des conférences, cette coopération est encore loin d'être systématique. Fait plus important encore, la plupart des gouvernements eux-mêmes continuent généralement à adopter des approches sectorielles pour donner suite aux textes issus des conférences et réunions au sommet.

8. Au niveau interorganisations, le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination a été à l'avant-garde des efforts visant à assurer une intégration plus systématique des objectifs de développement convenus à l'échelon international, notamment des objectifs du Millénaire pour le développement dans les programmes de travail individuels des diverses entités des Nations Unies. Dans le cadre de son mandat, et en axant son action sur les objectifs du Millénaire pour le développement proprement dits, le Groupe des Nations Unies pour le développement a également contribué pour beaucoup à favoriser la coordination et l'intégration dans les efforts de mise en œuvre entrepris par le système au niveau des pays.

9. À ce niveau, les organismes des Nations Unies ont mis en place plusieurs outils pour élaborer des stratégies de pays cohérentes à l'échelle du système, telles que les bilans communs de pays, les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, les matrices de résultats, les groupes thématiques et la programmation commune. Si ces outils ont été mis sur pied, le caractère diffus des structures du système de même que le fait que les liens entre les travaux normatifs et analytiques et les activités opérationnelles demeurent faibles au sein des organismes et entre eux nuisent incontestablement à la cohérence stratégique et opérationnelle entre tous les domaines traités par les conférences internationales.

10. La formulation de stratégies intersectorielles pour aborder globalement les questions qui sont communes aux conférences des Nations Unies et le regroupement cohérent des différents mécanismes de suivi demeurent des tâches essentielles pour les organes intergouvernementaux, en particulier le Conseil. Si l'amélioration qualitative de la cohérence à l'échelle du système se heurte à des obstacles

structurels intrinsèques, les organismes et institutions des Nations Unies se sont néanmoins montrés à la fois résolus à se conformer à un plan directeur solide établi à l'échelon intergouvernemental et capables de le faire. L'adoption par le Sommet du Millénaire d'une série d'objectifs quantitatifs assortis d'échéances – ambitieux mais réalisables – qui ont constitué ultérieurement les objectifs du Millénaire pour le développement était une initiative importante dans ce sens. Pour s'acquitter de ces tâches, le système a opéré un changement d'orientation important en se concentrant non plus sur les apports mais sur les résultats et en renforçant dans le même temps ses capacités de suivi grâce à l'établissement d'une série d'indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis. Sur cette base, le Secrétaire général a rendu compte chaque année à l'Assemblée générale des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

11. Après le Sommet du Millénaire, il est apparu que la réalisation des objectifs de développement adoptés à cette occasion nécessitait une action intégrée afin d'atteindre les objectifs de développement plus larges convenus à l'échelon international lors des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies. Il est également apparu clairement que, si les objectifs du Millénaire pour le développement constituent un excellent moyen de répondre aux besoins des plus démunis dans le monde, ils ne recouvrent pas toutes les questions traitées par les conférences liées au progrès économique et social dans tous les domaines et au développement durable (voir A/59/2005).

12. Lors du Sommet mondial de 2005, les dirigeants du monde entier ont affirmé leur volonté d'assurer la réalisation intégrale, dans les délais prescrits, non seulement des objectifs du Millénaire pour le développement mais aussi de tous les buts et objectifs de développement convenus lors des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies. Le Sommet a reconnu le rôle crucial que jouaient ces conférences et réunions au sommet pour donner une vision globale permettant de relever les défis du développement sous tous leurs aspects : les besoins des plus démunis dans le monde mais aussi ceux des pays en développement à revenu intermédiaire, les inégalités croissantes et les multiples dimensions du développement humain et de la bonne gouvernance qui sont étroitement liés au progrès économique et social. Les conférences ont également abordé des questions qui appellent l'adoption d'approches à long terme telles que les disparités croissantes observées dans les expériences de développement; les effets inégaux de la mondialisation; la nécessité d'une marge de manœuvre à conserver au niveau des politiques; le renforcement de la transparence et de la participation; et l'octroi d'un droit de regard plus grand des pays en développement lors de l'élaboration des politiques économiques mondiales ainsi que le lien entre l'absence de développement et les conflits (voir E/2005/56).

13. Souscrivant à une conception élargie du développement, le Sommet a placé les objectifs du Millénaire pour le développement dans le cadre du programme global relatif aux objectifs de développement convenus à l'échelon international, ce qui a conféré une importance nouvelle, sur les plans politique et technique, au suivi intégré des conférences. Cela a également mis en relief la nécessité pressante de mettre en place un processus d'examen d'ensemble qui donnerait un aperçu général des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme susmentionné et permettrait de formuler des politiques multidimensionnelles tenant réellement compte des liens entre les objectifs des différentes conférences. Pour que ce processus soit gérable, à la fois du point de vue politique et technique, il faut ensuite que les questions essentielles qui occupent le devant de la scène dans toutes les

conférences soient correctement identifiées. Il convient pour ce faire de prendre les objectifs du Millénaire pour le développement, la Déclaration du Millénaire et les objectifs de développement convenus à l'échelon international comme points de référence et mettre en route un processus qui permette à la communauté internationale de se concentrer sur un certain nombre de domaines intersectoriels (voir encadré ci-dessous) qui illustrent bien les problèmes critiques appelant une intervention, qui ont été mis en relief dans les textes issus des conférences et réunions au sommet et qui serviraient à élaborer un plan directeur intégré pour les mesures à prendre aux niveaux national et international. Cela suppose aussi qu'il faut mettre sur pied des mécanismes globaux mais ciblés pour examiner et évaluer les progrès et guider les nouvelles mesures à prendre en vue d'accélérer et consolider ces progrès.

Encadré

Problèmes critiques appelant une intervention, périodiquement mis en relief dans les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Tâches essentielles

- Élimination de la pauvreté, de la faim et de la malnutrition
- Promotion de l'éducation et de l'alphabétisation
- Fourniture de services de santé, prévention des maladies et réduction de la mortalité
- Promotion de l'égalité des sexes et renforcement du pouvoir d'action des femmes
- Promotion de l'emploi
- Mesures visant à réaliser l'intégration sociale et à surmonter les vulnérabilités des groupes sociaux
- Mesures visant à assurer la préservation de l'environnement et à gérer la base de ressources naturelles aux fins du développement
- Promotion de la démocratie, de la bonne gouvernance et des droits de l'homme
- Examen des difficultés des pays ayant des besoins particuliers

Principaux instruments

- Renforcement du partenariat mondial en faveur du développement
- Mesures visant à assurer l'efficacité des politiques macroéconomiques pour réaliser une croissance économique soutenue et génératrice d'emplois
- Promotion de la science et de la technique au service du développement
- Renforcement du rôle de la société civile et du secteur privé aux fins du développement

14. Non seulement le Sommet mondial a-t-il proclamé clairement qu'il fallait continuer à promouvoir un suivi intégré et coordonné des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies (voir résolution 60/1 de l'Assemblée générale, par. 17 et 18), mais il a aussi prévu des mesures concrètes propres à renforcer le rôle du Conseil en tant qu'organe principal responsable de la coordination, de l'examen des politiques et de la concertation dans la mise en œuvre des objectifs de développement convenus à l'échelon international (ibid., par. 155). En premier lieu, il a chargé le Conseil d'entreprendre des examens de fond annuels au niveau ministériel pour étudier les progrès réalisés dans la mise en œuvre des objectifs de développement convenus à l'échelon international. En deuxième lieu, il lui a donné pour instructions de tenir un forum de la coopération pour le développement tous les deux ans en vue d'examiner les tendances de la coopération internationale aux fins du développement, notamment les stratégies, les politiques et le financement. Parallèlement, les pays se sont engagés à élaborer et commencer à appliquer d'ici à 2006 des stratégies de développement nationales globales en vue d'atteindre les objectifs de développement convenus à l'échelon international. Ces trois séries de mesures offrent à la communauté internationale d'excellentes occasions de remédier à certaines des principales faiblesses des processus actuels de suivi et d'application, évoquées plus haut.

15. Les examens annuels au niveau ministériel peuvent offrir une tribune pour regrouper, harmoniser, fusionner et mettre à profit les évaluations des progrès issues des processus d'examen des conférences actuellement menés par le Conseil et ses commissions techniques. En s'appuyant systématiquement sur les évaluations aux niveaux régional et national, ces examens peuvent aussi servir à combler véritablement le fossé entre les travaux normatifs et les activités opérationnelles du système des Nations Unies – fossé qui demeure un grave obstacle à une mise en œuvre efficace, comme le Sommet mondial de 2005 l'a lui-même reconnu dans son document final. Les examens d'ensemble de ce type, qui seraient consacrés chaque année à l'un des domaines intersectoriels communs aux conférences et réunions au sommet des Nations Unies, pourraient être un excellent moyen de régler le problème du cloisonnement des examens des diverses conférences, ce qui permettrait aussi au Conseil d'apporter une contribution précieuse à l'élaboration de stratégies globales et multiformes qui tiennent compte des liens entre les différentes conférences et réunions au sommet.

16. Les forums de haut niveau pour la coopération en matière de développement organisés tous les deux ans pour examiner les tendances de la coopération internationale aux fins du développement, y compris les stratégies, les politiques et le financement, peuvent eux aussi contribuer au suivi intégré et coordonné des conférences de plusieurs manières. Investi du pouvoir de convoquer des réunions, le Conseil peut offrir une tribune ouverte à tous et largement représentative réunissant les principaux décideurs des pays développés et en développement, les organismes de développement compétents, les organismes des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et l'Organisation de coopération et de développement économiques de même que des représentants de la société civile et du secteur privé et permettant l'échange d'idées nouvelles sur les conditions les plus propices aux échelons national et international pour accroître au maximum l'efficacité et l'impact de la coopération aux fins du développement lors de la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelon international. En établissant des priorités et des directives pour la mise en œuvre desdits objectifs, les forums de la coopération

pour le développement peuvent, avec ces objectifs, être une source importante de suggestions permettant de guider et d'accompagner l'effort visant à assurer une plus grande cohérence et le renforcement mutuel des travaux normatifs et analytiques et des activités opérationnelles du système des Nations Unies.

17. En ce qui concerne les pays, l'appel que leur ont lancé les dirigeants du monde entier les engageant à préparer et commencer à mettre en œuvre des stratégies globales de développement national pour atteindre les objectifs de développement convenus à l'échelon international a imprimé un nouvel élan à la réforme des activités opérationnelles des Nations Unies. Cela suppose que le système redouble d'efforts pour aligner ses activités sur les stratégies de développement national qui peuvent servir de catalyseur pour réaliser de nouveaux progrès dans la réforme des activités opérationnelles et assurer une présence plus unifiée du système des Nations Unies. Le Groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence du système des Nations Unies en matière de développement, d'aide humanitaire et d'environnement que le Secrétaire général a créé comme suite au Sommet mondial de 2005 doit présenter des propositions et recommandations pouvant servir à consolider sensiblement les efforts actuellement déployés par le système à cet égard.

III. Renforcement du rôle du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires dans l'application des résolutions 50/227, 52/12 B et 57/270 B de l'Assemblée générale

A. Renforcement du rôle du Conseil économique et social

1. Fonctions de coordination et d'examen

18. En tant que principal organe de l'Organisation des Nations Unies chargé de promouvoir le développement économique et social, le Conseil remplit aux termes de la Charte une grande variété de fonctions qui comprennent la coordination, le rapprochement des points de vue, la concertation sur les politiques et l'examen des orientations. C'est le seul organe expressément mandaté pour coordonner les activités des institutions spécialisées et consulter les organisations non gouvernementales, et il est responsable d'un grand nombre de commissions techniques et de commissions régionales.

19. Les nouvelles fonctions attribuées au Conseil permettent à celui-ci et à ses organes subsidiaires de former aux plans international et régional une structure plus homogène, chargée d'orienter et d'appuyer la mise en œuvre des objectifs de développement convenus au niveau international. Outre la contribution essentielle qu'ils sont susceptibles d'apporter aux progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs, les examens annuels au niveau ministériel peuvent beaucoup aider à remédier à la disparité des examens actuels et constituent un cadre commun pour l'évaluation des progrès au plan général. Compte tenu du fait que des ministres y participent, ils offrent l'autorité voulue pour recenser les lacunes de la mise en œuvre aux plans international, régional et national et les liens qui en émanent, et permettent à la communauté internationale de surveiller et d'ajuster les politiques menées en faveur des objectifs convenus.

20. La préparation des examens annuels au niveau ministériel devra faire l'objet d'une collaboration totale des parties concernées au sein et en dehors du système des Nations Unies. Il conviendra de tirer pleinement parti de l'expérience obtenue dans le cadre des examens existants aux plans international, régional et national. Les commissions techniques et les commissions régionales devraient faire part des connaissances qu'elles ont acquises et des analyses qu'elles ont effectuées à l'échelle nationale et régionale.

21. Afin de mobiliser comme il se doit toutes les contributions et toutes les connaissances spécialisées, il importe de prévoir dans une certaine mesure les thèmes sur lesquels doivent porter les examens. Il serait également très utile pour le Conseil de s'accorder pour adopter un programme de travail pluriannuel pour ces derniers. Le Conseil pourrait par exemple concentrer chaque année son attention sur l'une des principales questions abordées dans les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies, ce qui l'amènerait au fil du temps à passer en revue, dans le cadre des examens, tous les objectifs de développement convenus au niveau international. On pourrait envisager, à l'appui de ce travail, des analyses statistiques étendues mais détaillées qui porteraient sur les divers objectifs de développement et qui seraient actualisées tous les ans, selon le modèle des annexes statistiques fournies avec les rapports annuels du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur les suites données au Sommet du Millénaire.

Recommandations

22. **Le Conseil devrait veiller à ce que chaque processus de suivi contribue à la réalisation cohérente et homogène des objectifs de développement convenus au niveau international et la facilite, non seulement sur le plan des rapports, mais aussi du point de vue analytique et en termes de pertinence des politiques.**

23. **Le Conseil pourrait envisager d'adopter au plus tôt pour ses examens annuels au niveau ministériel un programme de travail pluriannuel qui tienne compte des principales questions de politique générale soulevées lors des conférences et se fonde sur l'expérience acquise avec les programmes pluriannuels déjà adoptés par certaines commissions techniques.**

24. **Les autres dispositions prises par le Conseil en ce qui concerne ses examens annuels au niveau ministériel devraient avoir pour objet de lui permettre de contrôler en permanence et de suivre et d'évaluer en détail les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, y compris des objectifs du Millénaire pour le développement, et d'élaborer des stratégies complexes favorisant un renforcement mutuel des initiatives prises en vue d'atteindre ces objectifs.**

2. Souci de l'unité thématique

25. La résolution 57/270 B de l'Assemblée générale indique clairement qu'il importe d'axer les sessions annuelles du Conseil sur une question ou un thème vaste. Ces dernières années, les thèmes abordés lors du débat de haut niveau, et notamment l'accent qui y a été mis sur les objectifs de développement convenus au niveau international, ont servi de lien entre les différents débats et les questions particulières auxquelles ceux-ci étaient consacrés. Afin de renforcer la cohérence sur le plan thématique, il importe de veiller à tenir pleinement compte lors des sessions

de fond du Conseil des nouveaux examens annuels au niveau ministériel et forums de la coopération pour le développement. Au cours des débats consacrés aux questions de coordination et aux activités opérationnelles, il faudrait donner suite aux orientations fournies par les ministres. S'agissant des débats relatifs aux activités opérationnelles, on pourrait envisager de faire porter le dialogue avec les chefs de secrétariat des fonds et programmes des Nations Unies sur les incidences opérationnelles des grandes orientations et des principales recommandations abordées lors des forums de la coopération pour le développement.

26. Dans sa résolution 57/270 B, l'Assemblée générale priait le Conseil d'établir en 2004 au plus tard un programme de travail pluriannuel pour le débat consacré aux questions de coordination à sa session de fond, à partir d'une liste précise et équilibrée de thèmes intersectoriels, communs aux grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies. À ce jour, le Conseil n'a accompli que des progrès limités sur ce point. Comme la décision finale au sujet de ce programme est liée à l'issue des délibérations en cours au sein de l'Assemblée sur la mise en œuvre du Document final du Sommet mondial de 2005, le Conseil a différé les consultations requises jusqu'à la fin de ces délibérations. On s'attend à ce qu'il reprenne l'examen de cette question en tenant compte de la nécessité de disposer de programmes de travail pluriannuels connexes pour le débat sur les questions de coordination et l'examen annuel au niveau ministériel. Il conviendrait dans ce cas de respecter la spécificité de chaque débat et de chaque fonction.

Recommandations

27. Le Conseil pourrait juger bon de consacrer une grande partie de sa session de fond, et notamment de ses débats sur les questions de coordination et les activités opérationnelles, au suivi des examens annuels au niveau ministériel et des forums de la coopération pour le développement.

28. Afin de préserver la cohérence thématique, le Conseil pourrait juger bon d'adopter des programmes de travail pluriannuels étroitement liés pour l'examen annuel au niveau ministériel et le débat sur les questions de coordination, tout en conservant la spécificité de l'un et de l'autre.

3. Cadre pour l'établissement des rapports

29. L'amélioration du cadre pour l'établissement des rapports du Conseil fait également partie des efforts importants visant à renforcer les fonctions de formulation et de coordination des politiques de ce dernier. Les commissions techniques comme les commissions régionales ont une contribution majeure à y apporter. L'une des fonctions centrales du Conseil est de tenir compte dans des plans directeurs détaillés et homogènes des analyses de fond que celles-ci effectuent. Les rapports que les organes subsidiaires, les commissions régionales et les organes connexes établissent à l'intention du Conseil devraient lui fournir des analyses et des contributions portant directement sur le suivi coordonné et intégré des textes issus des conférences et des sommets et concernant les orientations politiques, la formulation et l'évaluation de stratégies nationales de développement et la coopération internationale au service des objectifs de développement convenus au niveau international.

30. Afin de renforcer sa contribution aux travaux de l'Assemblée générale, le Conseil devrait s'efforcer de synthétiser à l'intention des membres de l'Assemblée

ses propres recommandations, mais aussi les contributions de fond pertinentes de ses organes subsidiaires. Le rapport, en grande partie procédural, qu'il soumet actuellement devrait ainsi être remanié de façon à comprendre une partie analytique adaptée à la structure et à l'objet des sessions visées, ce qui permettrait à l'Assemblée de s'appuyer systématiquement sur les travaux du Conseil.

Recommandations

31. Le Conseil voudra peut-être demander à ses organes subsidiaires d'introduire dans leurs rapports des analyses et des contributions, ainsi qu'un résumé de leurs délibérations sur les questions concernant les travaux qu'il mène en vue de la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international. Ces rapports devraient faire le point sur les problèmes à régler et les possibilités à exploiter, en mettant tout particulièrement l'accent sur les enseignements tirés et les pratiques de référence.

32. Le Conseil devrait synthétiser et analyser les contributions de fond pertinentes de ses organes subsidiaires dans ses rapports annuels à l'Assemblée générale et les mettre à la disposition des membres de l'Assemblée.

B. Rôle des commissions techniques

1. Dans le suivi intégré des conférences

33. Ces 15 dernières années, les commissions techniques du Conseil économique et social ont joué un rôle déterminant en réalisant un consensus sur une conception élargie du développement, fondée sur les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies et, en particulier, en faisant office de comités préparatoires pour les conférences internationales et en assurant aussi leur suivi. Elles ont un impact considérable dans leurs propres secteurs d'activité et ont contribué à maintenir l'attention sur l'application des résultats des différentes conférences relevant de leurs domaines de compétence respectifs. En 2006, les commissions techniques ont à nouveau mené une série d'analyses intéressant directement la communauté internationale et visant à faire comprendre les politiques et mesures nécessaires pour accomplir de nouveaux progrès vers les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire et les textes issus des conférences. Les contributions concrètes qu'elles ont apportées sont récapitulées dans un document de séance venant compléter le présent rapport.

34. Si les commissions techniques jouent un rôle décisif s'agissant de la suite donnée aux conférences, il n'en reste pas moins que les progrès accomplis pour veiller à ce que ces activités s'articulent utilement demeurent insuffisants. La coopération entre ces commissions reste assez limitée et largement ponctuelle. L'Assemblée générale et le Conseil ont à plusieurs reprises préconisé une concertation plus étroite entre ces organes et demandé que les contributions qu'ils apportent aux débats du Conseil soient mieux ciblées, de manière que les questions puissent être traitées de façon plus intégrée et afin que les processus de suivi et les mesures nécessaires s'étaient et se renforcent mutuellement.

35. Le grand programme de développement et les nouvelles modalités envisagées lors du Sommet en vue d'examiner les progrès accomplis vers les objectifs fixés ou d'en faciliter la réalisation, notamment les examens annuels au niveau ministériel

approuvés par le Sommet mondial de 2005, créent de nouvelles possibilités de réaliser des avancées importantes dans ces directions. Ils offrent une nouvelle base concrète et une nouvelle orientation au Conseil pour son examen des travaux de ses commissions techniques et dans les efforts qu'il déploie pour définir les responsabilités, remédier aux carences et promouvoir des échanges synergiques entre les commissions. L'harmonisation des programmes de travail et des priorités des commissions techniques avec les principaux domaines d'action liés aux objectifs de développement convenus au niveau international devrait être systématique et équilibrée, de manière à ne pas occulter le caractère spécifique des résultats des différentes conférences. Elle devrait en outre aboutir à la consolidation des progrès d'ensemble et de ceux accomplis dans la réalisation d'objectifs précis de telle ou telle conférence.

Recommandations

36. Le Conseil devrait encourager ses commissions techniques à examiner leurs priorités concrètes et leurs atouts à la lumière du Document final du Sommet mondial de 2005, et à réfléchir aux chances que ce document leur donne d'accomplir des progrès dans les domaines relevant de leur mandat.

37. Afin d'améliorer la concertation avec le Conseil économique et social, il faudrait demander aux commissions techniques d'ajouter un point à leur ordre du jour concernant leurs contributions aux nouvelles fonctions du Conseil.

38. Dans le cadre des efforts qui sont faits pour réaliser des progrès sur différents thèmes devant être abordés lors des examens annuels au niveau ministériel, le Conseil devrait demander aux commissions techniques qui s'occupent des processus de suivi de certaines conférences de consacrer une partie de leurs débats à l'analyse des obstacles et des problèmes rencontrés, ainsi que des enseignements tirés et des exemples de pratiques optimales qui, selon elles, devraient être prises en considération.

2. Méthodes de travail

39. Dans sa résolution 57/270 B, l'Assemblée générale a prié chaque commission d'examiner ses méthodes de travail et de faire rapport au Conseil sur le résultat de cet examen en 2005 au plus tard. À sa session de fond de 2005, le Conseil s'est félicité des progrès accomplis dans l'examen des méthodes de travail de plusieurs commissions techniques et a invité les commissions techniques et les autres organes subsidiaires concernés qui n'avaient pas encore entrepris cet examen à poursuivre leurs efforts à cet égard et à soumettre leurs rapports au Conseil en 2006. On peut trouver une présentation détaillée de l'examen des méthodes de travail des commissions techniques dans le document de séance accompagnant le présent rapport.

Recommandation

40. Le Conseil voudra peut-être demander aux commissions techniques et aux autres organes subsidiaires qui n'ont pas encore commencé à examiner leurs méthodes de travail de mener à bien cet examen avant sa session de fond de 2007.

3. **Coopération entre le Conseil et les commissions techniques**

41. Durant ces 10 dernières années, marquées par une attention croissante du Conseil au suivi coordonné des décisions issues des conférences, un certain nombre d'outils et de pratiques ont été adoptés en vue d'intensifier le dialogue et l'échange d'informations entre les commissions techniques et le Conseil. Au nombre de ces outils figuraient les rapports d'ensemble sur les travaux des commissions techniques, les réunions communes des bureaux, les réunions annuelles avec les présidents des commissions techniques et les consultations préalables aux fins de l'examen des rapports des commissions techniques. Bien que la coordination verticale demeure assez limitée, les mesures susmentionnées ont permis aux commissions de mieux connaître les travaux du Conseil et de chacune d'entre elles et contribué à ce que le Conseil s'attache davantage à donner des directives aux commissions pour les guider dans leurs activités et tire mieux parti des contributions qu'elles lui apportent dans ses activités stratégiques.

Recommandation

42. **Le Conseil et les commissions techniques devraient continuer de collaborer à la mise en place d'un système de communications bilatérales plus efficace. Il faudrait notamment réaliser une évaluation de l'efficacité des outils existants qui, outre les procédures, concernerait les enjeux stratégiques et, en particulier, les réunions communes des bureaux.**

C. **Rôle des commissions régionales**

43. Le Sommet mondial de 2005 a mis en exergue les écarts importants entre les régions s'agissant des progrès accomplis vers la mise en œuvre du programme de développement adopté par les Nations Unies. Il faut donc s'attacher en priorité à bien faire comprendre les caractéristiques propres à chaque région et les obstacles qu'elle rencontre dans la réalisation des objectifs de développement. Comme suite aux mandats qui leur ont été confiés aux fins d'assurer le suivi des grandes conférences mondiales, les commissions régionales ont systématiquement renforcé leur coopération avec le Conseil, ce qui permet d'apporter une perspective régionale à ses travaux et de renforcer les liens entre les processus de suivi aux niveaux mondial et régional.

44. Dans l'exercice des fonctions qui leur ont été assignées pour assurer le suivi des conférences mondiales organisées par les Nations Unies au niveau régional, les commissions régionales ont collaboré étroitement avec les organisations régionales et sous-régionales compétentes. Il faudrait continuer d'encourager activement ce type de partenariat. Ainsi, lors des préparatifs du Sommet mondial de 2005, toutes les commissions régionales ont mobilisé l'appui non seulement du PNUD, mais aussi d'acteurs institutionnels régionaux tels que les banques régionales de développement notamment, afin de préparer l'examen des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement au niveau régional. Une action similaire devrait être poursuivie s'agissant des examens annuels au niveau ministériel.

45. La coopération entre les commissions a aussi été renforcée plus avant, comme en témoigne la collaboration établie entre la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et la Commission économique pour l'Europe en vue de

fournir une assistance technique aux pays de l'Asie centrale et du Sud-Caucase, notamment. Cette action a été menée dans le cadre du Programme spécial des Nations Unies pour l'économie des pays d'Asie centrale, qui a été conjointement élaboré par les deux commissions régionales, à l'initiative du Secrétaire général.

46. Des progrès ont aussi été accomplis s'agissant du renforcement de la coopération entre les commissions techniques et les commissions régionales. En 2006, la Commission de la condition de la femme et le Forum des Nations Unies sur les forêts ont resserré sensiblement leurs liens avec les commissions régionales. Il n'empêche qu'il reste encore à exploiter pleinement la contribution que les commissions régionales et d'autres instances peuvent apporter au suivi intégré des conférences au niveau mondial. On peut trouver d'autres précisions sur les liens entre les commissions régionales et les commissions techniques dans le document de séance venant compléter le présent rapport.

47. La possibilité pour le Conseil économique et social de tirer parti des travaux de ses commissions régionales est une condition importante pour qu'il puisse mener efficacement les examens annuels au niveau ministériel. Compte tenu des situations et des besoins différents, de profondes divergences existent entre les différentes régions du monde. Il importe de prendre en considération les aspects régionaux lorsqu'on examine les tendances qui se dessinent dans le domaine de la coopération pour le développement et les politiques à lui appliquer. Il faudrait donc demander et permettre aux commissions régionales de prendre une part active aux forums biennaux de la coopération pour le développement en organisant le cas échéant des rencontres régionales préparatoires.

48. Les activités menées par le Conseil pour évaluer et promouvoir la réalisation de progrès vers les objectifs de développement convenus au niveau international dans les pays qui passent d'une situation de crise à une phase de relèvement et de développement à long terme tireraient aussi grandement avantage de la vaste expérience acquise par les commissions régionales concernées.

Recommandations

49. **Le Conseil souhaitera peut-être mettre en avant le rôle joué par les commissions régionales en tant que centres régionaux de coordination pour les examens annuels au niveau ministériel, en tenant compte des priorités régionales. Il voudra peut-être aussi encourager les commissions régionales à se doter de moyens accrus pour s'acquitter efficacement de ce rôle.**

50. **Le Conseil souhaitera peut-être demander aux commissions régionales d'apporter leur contribution aux examens annuels au niveau ministériel en menant au niveau régional des études sur la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international et en faisant rapport au Conseil à ce sujet, l'accent étant mis sur les problèmes et obstacles rencontrés ainsi que sur les enseignements tirés et la mise en évidence des pratiques optimales.**

51. **Le Conseil pourrait demander aux commissions régionales de participer aux forums biennaux de la coopération pour le développement, en organisant notamment des réunions régionales préparatoires.**

52. **Le Conseil souhaitera peut-être encourager la poursuite et le renforcement de la coopération entre les commissions régionales et entre celles-ci et d'autres**

acteurs régionaux, et recommander que cette coopération soit axée sur les principaux enjeux des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies.

53. Dans le domaine de la reconstruction et du développement à la suite d'un conflit, le Conseil souhaitera peut-être tirer parti de la vaste expérience acquise par les commissions régionales, notamment dans l'exercice de leurs activités visant à évaluer et promouvoir la réalisation de progrès vers les objectifs de développement convenus au niveau international dans les pays sortant d'un conflit et d'autres pays en situation particulière.

D. Rôle du Comité des politiques de développement

54. Au fil des années, le Comité des politiques de développement, organe subsidiaire spécialisé du Conseil économique et social, a contribué, grâce à ses apports au Conseil, à aider cet organe à avoir une meilleure compréhension des politiques favorisant le progrès économique et social, notamment eu égard au suivi des conférences et réunions au sommet. Le Comité pourrait être prié d'apporter une contribution directe aux examens annuels au niveau ministériel et aux forums de la coopération pour le développement en fournissant des études sur l'expérience acquise aux niveaux national, régional et mondial et l'importance qu'elle revêt pour atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international.

Recommandation

55. Le Conseil voudra peut-être examiner de quelle manière il pourrait tirer au mieux parti des avis techniques de ses comités d'experts pour préparer les examens annuels au niveau ministériel et les forums de la coopération pour le développement et, en particulier, inviter le Comité des politiques de développement à dispenser au besoin des conseils sur des mesures concrètes propres à maximiser les progrès réalisés sur la voie des objectifs de développement convenus au niveau international.

IV. Rôle du système des Nations Unies

56. La nécessité d'adopter une approche à l'échelle du système pour assurer la poursuite des objectifs de développement convenus au niveau international se fait pressante pour deux principales raisons. Premièrement, parce que tout le système des Nations Unies se doit de contribuer à l'application du Document final du Sommet mondial, notamment en aidant tous les pays à adopter et à mettre en œuvre des stratégies globales de développement national pour réaliser les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que les nouveaux mandats assignés au Conseil. Deuxièmement, parce que pour ce faire, il faut que des cadres de référence communs et des mécanismes de suivi et d'évaluation harmonisés soient créés, ce que le système des Nations Unies est très bien placé pour faire.

A. Renforcement de la mise en œuvre au niveau interinstitutions

57. Les organismes du système des Nations Unies ont accompli d'importants progrès dans l'intégration des objectifs de développement convenus au niveau international dans leurs programmes de travail et dans l'élaboration d'approches à l'échelle du système pour assurer le suivi cohérent du Sommet mondial de 2005. Le Conseil de coordination des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et le Groupe des Nations Unies pour le développement, avec son plan d'action pour 2006-2008 sur le suivi du Sommet mondial de 2005, ont été à la tête de cette initiative. L'absence d'un système global et intégré d'évaluation des progrès accomplis dans le cadre de la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international et la diversité des organismes et des institutions ainsi que des structures de financement du système des Nations Unies ont limité jusqu'ici l'aptitude de ces organisations à mener à bien des programmes et des opérations parfaitement coordonnés et cohérents à cet effet.

58. La Déclaration du Millénaire et à présent le Document final du Sommet mondial de 2005 ont montré que le système des Nations Unies devait faire preuve de plus de cohérence dans ses politiques. La cohérence des politiques et la hiérarchisation des programmes de travail que cela sous-entend supposent la participation des organes directeurs intergouvernementaux. Cela suppose également qu'à l'Organisation des Nations Unies même, l'Assemblée générale, le Conseil économique et social de même que ses commissions techniques et ses commissions régionales ainsi que les conseils d'administration des fonds et programmes des Nations Unies travaillent plus étroitement et fassent montre de plus de rigueur dans leurs politiques et dans la coordination de leurs programmes de travail.

59. Par ailleurs, la concertation que mène le Conseil avec l'ensemble du système des Nations Unies, notamment dans le cadre des nouvelles attributions qui lui ont été confiées par le Sommet mondial de 2005, ne saurait se limiter uniquement aux secrétariats du système, mais devront s'étendre de plus en plus aux organes intergouvernementaux qui définissent les politiques des organismes du système. Les modalités d'ouverture d'un dialogue direct entre le Conseil et les présidents des organes directeurs des institutions devraient être examinées de plus près au cours de la période qui s'annonce, dans le cadre de la poursuite de l'examen des méthodes de travail du Conseil. L'expérience acquise dans l'amorce d'un dialogue intergouvernemental avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED, par le biais des réunions annuelles spéciales de haut niveau du Conseil axées sur les conclusions de la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey (Mexique), pourrait être d'un précieux apport à cet égard.

1. Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination

60. Depuis le Sommet du Millénaire, le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination s'emploie activement à orienter les activités du système pour que ce dernier puisse contribuer au mieux dans son ensemble à la promotion des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Depuis sa publication, le rapport du Secrétaire général sur le plan de campagne pour la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire (A/56/326) a servi de cadre de

base au programme de travail et à l'ordre du jour du Conseil des chefs de secrétariat et aux activités de soutien de ses comités de haut niveau.

61. Une publication du Conseil des chefs de secrétariat intitulée « Un système des Nations Unies unique : catalyseur de progrès et de changement », parue en 2005 et saluée par le Président du Conseil lors du Sommet mondial de 2005, souligne l'impact majeur que les grandes orientations communes définies par la Déclaration du Millénaire ont eu sur la cohérence et l'efficacité globales des activités du système. Elle contient une évaluation générale des mesures prises par le système des Nations Unies en faveur de la Déclaration et énonce des engagements fondamentaux sur la manière dont les organismes du système entendent coopérer à l'avenir pour mieux assurer la réalisation des objectifs de la Déclaration.

62. Depuis lors, le Conseil des chefs de secrétariat s'est attaché à se prononcer sur les conséquences que le Document final du Sommet mondial de 2005 aurait sur les activités du système. Les chefs de secrétariat ont salué le nouvel élan politique que le Document final du Sommet a imprimé aux efforts déployés pour réaliser les objectifs de développement convenus au niveau international et aux propres mesures de réforme qu'a entreprises le système pour contribuer, par une action cohérente et efficace, à une réalisation plus rapide de ces objectifs. Ils se sont également engagés à témoigner leur plein appui au Conseil pour qu'il puisse bien s'acquitter des nouvelles tâches qui lui ont été assignées, notamment procéder à des examens annuels au niveau ministériel pour déterminer les progrès accomplis et mettre le développement au service des objectifs de développement convenus au niveau international, en en faisant des éléments indispensables à l'orientation et au renforcement du processus de mise en œuvre.

63. Au moment de la définition des modalités appelées à régir les examens annuels au niveau ministériel et le fonctionnement des forums de la coopération pour le développement, le Conseil pourrait souhaiter voir comment utiliser au mieux la contribution que le Conseil des chefs de secrétariat pourrait apporter à l'élaboration de ces processus et à leur suivi et en tirer le meilleur parti possible. Étant donné l'influence que le plan de campagne du Secrétariat pour la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire a eue sur la structure des activités du Conseil des chefs de secrétariat au cours des cinq dernières années, il se peut que l'adoption d'un programme de travail pluriannuel par le Conseil au titre des examens annuels au niveau ministériel permette au Conseil des chefs de secrétariat de mieux mobiliser systématiquement et largement le soutien du système.

64. Le souci de renforcer et d'accroître la contribution des divers organismes aux débats consacrés aux questions de coordination s'accroît avec le resserrement des liens des examens annuels au niveau ministériel et des forums de la coopération pour le développement avec non seulement les débats de haut niveau mais aussi les débats consacrés aux questions de coordination. Les anciennes propositions allant dans ce sens gagneraient à être réexaminées. Il s'agit notamment d'une proposition visant à examiner les rapports annuels du Conseil des chefs de secrétariat lors des débats consacrés aux questions de coordination plutôt que lors de ceux consacrés aux questions diverses comme c'est actuellement le cas, et d'une autre visant à inviter des groupes de chefs de secrétariat, choisis en fonction du thème des débats, à s'entretenir avec le Conseil lors de l'examen des questions de coordination de sorte qu'à la longue, le dialogue se soit instauré entre tous les membres du Conseil des chefs de secrétariat et le Conseil.

2. Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales

65. Le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales est très bien placé pour aider le Conseil à assumer ses responsabilités accrues, grâce à sa polyvalence. Ses travaux se déroulent au sein de 11 groupes thématiques réunissant les directeurs de programme des principaux domaines d'intérêt mutuel. En 2006, les organes du Comité exécutif ont défini une série de priorités communes censées orienter l'action des secteurs économiques et sociaux de l'Organisation dans le cadre du suivi du Sommet mondial de 2005. Le Comité est donc bien placé pour servir, au Conseil et à ses organes subsidiaires, de pôle d'appui intégré au titre de l'évaluation commune des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international. Pour mener à bien ces actions prioritaires ainsi définies, le Comité s'emploie à renforcer la coopération stratégique entre ses membres et à mieux répartir les tâches entre ses organes. Le Comité entend coopérer plus étroitement avec le Groupe des Nations Unies pour le développement pour donner suite à l'appel lancé par le Sommet en faveur du renforcement des liens entre les activités normatives et les activités opérationnelles de l'Organisation des Nations Unies.

Recommandation

66. Le Conseil pourrait souhaiter voir comment utiliser au mieux la contribution apportée par le Conseil des chefs de secrétariat et le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales aux préparatifs des examens annuels au niveau ministériel et des forums de la coopération pour le développement et à leur suivi, et tirer le meilleur parti possible.

3. Institutions de Bretton Woods, Organisation mondiale du commerce et CNUCED

67. Les réunions annuelles spéciales du Conseil avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED ont été jugées utiles par les responsables politiques, notamment dans le cadre du renforcement du dialogue entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods et de celui des partenariats en vue de la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international dans les domaines du financement du développement, de l'allègement de la dette et du commerce. Le Conseil gagnerait à renforcer son dialogue avec les institutions financières et commerciales internationales en prévision des examens annuels au niveau ministériel et des forums de la coopération pour le développement. Le Président du Conseil a manifesté son intention d'examiner les moyens d'y parvenir. La poursuite de la concertation entre les ministres des finances et du commerce, d'une part, et les ministres chargés de la coopération pour le développement, de l'économie et des affaires étrangères, de l'autre, est d'une importance capitale pour progresser dans la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international.

Recommandations

68. Il conviendrait de réfléchir aux moyens de renforcer la collaboration entre le Conseil et les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED au niveau intergouvernemental en s'appuyant sur

l'expérience que le Conseil a accumulée lors de la réunion qu'il a eue avec ces institutions dans le courant du premier semestre de 2006.

69. Le Conseil souhaitera peut-être s'interroger sur la manière dont les réunions spéciales de haut niveau pourraient l'aider à bien s'acquitter de ses nouvelles fonctions, notamment les examens annuels au niveau ministériel et les forums de la coopération pour le développement, et engager des consultations avec toutes les parties prenantes intéressées.

B. Renforcement de la mise en œuvre au niveau national

70. Au cours des dernières années, le soutien du système des Nations Unies pour le développement au suivi intégré des conférences au niveau national s'est progressivement renforcé. Divers outils, tels que les bilans communs de pays, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, les matrices de résultats, les groupes thématiques et les programmes communs, ont été mis au point et ont gagné en efficacité au fil du temps en aidant les équipes de pays des Nations Unies à agir de manière plus coordonnée face aux priorités nationales. Par contre, la diversité des méthodes et la disparité des moyens utilisés pour assurer une présence au niveau national et mener une action à l'échelle du système fait que celui-ci peut moins réagir de manière globale et intégrée. L'appel lancé aux pays lors du Sommet mondial de 2005 pour qu'ils définissent et mettent en œuvre des stratégies globales de développement national d'ici à 2006 a rendu plus impérieuse la nécessité de mettre en branle tous les rouages du système des Nations Unies capables de contribuer aux efforts de développement national.

71. Des instruments comme le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement en particulier sont en train d'être résolument remodelés pour aider les gouvernements à traduire les objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, en politiques, stratégies et programmes nationaux concrets, et surtout en stratégies de réduction de la pauvreté, le cas échéant. La matrice de résultats du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement a doté les organismes du système des Nations Unies d'un important instrument leur permettant d'articuler leurs programmes et leurs opérations autour des objectifs de développement; d'évaluer l'efficacité des opérations; et de constituer la capacité nationale de suivi et d'évaluation des progrès accomplis au titre de la réalisation de ces objectifs, notamment en renforçant les systèmes statistiques nationaux. Le réseau des coordonnateurs résidents a également joué un rôle déterminant en aidant les gouvernements et en améliorant la coordination des activités du système des Nations Unies, notamment grâce à l'établissement de groupes thématiques et à une utilisation intégrale des cadres de programmation commune pour appuyer, à la demande des gouvernements, l'élaboration de stratégies et de plans d'action nationaux en faveur du suivi intégré et coordonné des conférences.

72. Le Document final du Sommet mondial de 2005 a préconisé le renforcement des liens entre les activités normatives de l'Organisation des Nations Unies et ses activités opérationnelles. Comme on l'a noté plus haut, les examens annuels au niveau ministériel et les forums de la coopération pour le développement constituent d'importants cadres de la promotion de cet objectif. C'est ainsi que le Conseil pourra, notamment par le biais des forums de la coopération pour le développement,

lorsqu'il déterminera l'aptitude globale de cette coopération, toutes sources confondues, à répondre aux exigences des objectifs de développement convenus au niveau international, étudier comment le système des Nations Unies s'y est pris pour aligner ses opérations nationales sur ces objectifs et comment il pourrait mieux aider les pays à intégrer lesdits objectifs, y compris ceux du Millénaire pour le développement, dans des programmes pris en main par ces pays.

Recommandations

73. Le Conseil voudra peut-être inviter tous les fonds, programmes et institutions spécialisées du système des Nations Unies à poursuivre leurs efforts en vue de parvenir au niveau national à une approche intégrée du suivi des conférences, en veillant à ce que les bilans communs de pays, le Plan-cadre des Nations Unies des Nations Unies pour l'aide au développement, les stratégies de réduction de la pauvreté, là où elles existent, et d'autres cadres et instruments axés sur les activités opérationnelles nationales, soient orientés vers la réalisation systématique et intégrée des objectifs de développement convenus au niveau international.

74. Le Conseil pourrait souhaiter se concentrer, lors de l'examen des rapports des fonds et programmes, sur la qualité et l'importance de leur contribution à la mise en œuvre intégrée des objectifs de développement convenus au niveau international.

75. Afin de renforcer les liens entre les niveaux normatifs et opérationnels dans la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, les commissions techniques qui ne l'ont pas encore fait devraient réfléchir aux moyens d'associer plus systématiquement les fonds et programmes des Nations Unies à leurs activités. Le Conseil pourrait ainsi encourager les commissions techniques qui ne l'ont pas encore fait à consacrer une journée ou une demi-journée de leur session aux activités opérationnelles, en y faisant participer activement les programmes et fonds. Les formes que revêtiraient ces rencontres devraient dépendre des besoins précis de chaque commission.

V. Répartition des tâches entre l'Assemblée générale (Deuxième et Troisième Commissions), le Conseil et les commission techniques

76. En tant qu'instance intergouvernementale suprême pour la formulation de politiques, l'Assemblée générale joue un rôle crucial en donnant une orientation générale visant à renforcer et maintenir les engagements pris au niveau politique concernant l'application intégrée des textes issus des conférences. Les examens qu'elle consacrera à la suite donnée au Sommet mondial de 2005 seront une occasion idéale de donner un nouvel élan à la mise en œuvre générale du programme de développement adopté par les Nations Unies.

77. Par ailleurs, l'Assemblée générale a pris plusieurs mesures concrètes afin d'améliorer la répartition des tâches entre les Deuxième et Troisième Commissions et de mieux coordonner leur ordre du jour, en tenant compte des éventuels chevauchements en matière de suivi des textes issus des grandes conférences et

réunions au sommet des Nations Unies. Des discussions conjointes informelles sont également organisées. En 2006, par exemple, une réunion conjointe a porté sur la publication de la Banque mondiale intitulée *Rapport sur le développement dans le monde 2006 : équité et développement*. Afin de contribuer aux efforts déployés pour favoriser l'intégration et la cohérence, le Secrétaire général a regroupé en un rapport unique plusieurs rapports adressés aux organes intergouvernementaux des Nations Unies, notamment ceux qui, comme le présent rapport, sont adressés à la fois au Conseil et à l'Assemblée générale. En outre, il entend veiller à ce que les conclusions du Conseil sur ces rapports soient systématiquement portées à l'attention de l'Assemblée afin que celle-ci puisse faire fond sur les travaux du Conseil au cours de ses délibérations.

78. Les nouvelles fonctions qui lui sont attribuées dans le document final du Sommet mondial de 2005, en particulier les examens annuels au niveau ministériel, devraient permettre au Conseil de contribuer de manière plus cohérente aux travaux de l'Assemblée générale concernant le suivi et l'examen de la Déclaration du Millénaire.

VI. Rôle des partenariats

79. Les 15 dernières années ont vu une montée sans précédent de la participation de la société civile et des représentants des entreprises aux conférences et réunions au sommet des Nations Unies. La présence de groupes d'intérêts, d'entreprises et de représentants de l'industrie, d'établissements de recherche et d'enseignement et d'autres acteurs concernés a revitalisé le processus intergouvernemental et a consolidé les initiatives visant à faire appliquer les textes issus des conférences. Les mécanismes de coopération novateurs mis en place pour le suivi du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence internationale sur le financement du développement constituent la reconnaissance officielle de la valeur des partenariats comme moyen complémentaire important d'application des textes issus des conférences. Le fonctionnement du Groupe d'étude des technologies de l'information et des communications de l'ONU, lancé par le Conseil en 2001, offre également des pistes intéressantes pour la formation, sur le plan mondial, d'alliances multipartites et de réseaux décentralisés ouverts à toutes les parties concernées, afin d'accroître le rayonnement du Conseil et le cercle des participants au dialogue mondial sur les questions de politique générale.

Recommandations

80. **Le Conseil souhaitera peut-être envisager d'avoir recours à des moyens novateurs d'encourager une participation diverse de la société civile et des entreprises, en particulier des pays en développement, à la préparation et au suivi des examens annuels au niveau ministériel et des forums de coopération pour le développement, notamment par l'intermédiaire de réseaux décentralisés sur les plans mondial, régional et national.**

81. **Le Conseil pourrait envisager de promouvoir la formation d'alliances avec un large éventail de partenaires, sur le modèle de l'Alliance mondiale TIC et développement, afin d'amorcer un dialogue franc et d'appliquer durablement les nouvelles initiatives de partenariat dans les principaux domaines d'action**

concernés par la poursuite des objectifs de développement convenus au niveau international.

VII. Conclusion

82. Lors du Sommet mondial de 2005, les dirigeants politiques du monde entier se sont engagés à atteindre l'intégralité des objectifs de développement convenus au niveau international dans les délais prescrits, reconnaissant ainsi que les objectifs du Millénaire pour le développement ne peuvent être réalisés que si, parallèlement, les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies sont appliqués. En vue d'intensifier les actions menées dans ce sens, les États Membres ont décidé d'adopter, d'ici à 2006, des stratégies nationales globales pour la réalisation des objectifs de développement et ont attribué de nouvelles fonctions au Conseil économique et social, en particulier les examens annuels au niveau ministériel et les forums biennaux de la coopération pour le développement.

83. Ces deux nouvelles fonctions offrent au Conseil une nouvelle occasion de renforcer encore le suivi intégré et coordonné des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies. Le Conseil se trouve de ce fait au centre des efforts internationaux de suivi et de mise en œuvre. Pour profiter pleinement de ces nouvelles possibilités, le Conseil et ses organes subsidiaires devraient, dans le cadre de la suite donnée au Sommet mondial de 2005, adapter leurs activités aux nouvelles fonctions qu'ils ont à remplir. Si les modifications nécessaires sont apportées, le Conseil et ses organes pourront contribuer de façon marquante à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international avant l'échéance de 2015.
